



## Règlement intérieur ASCM section JUDO

**Les horaires des cours ont été adaptés afin d'éviter que les différents groupes se croisent.**

**Il vous est ainsi demandé de respecter les horaires !**

Chaque adhérent devra avoir une paire de claquettes, tongs, ... (autre que les chaussures avec lesquelles il est arrivé) pour circuler dans le dojo.

En cas de non-respect des consignes, le pratiquant se verra refuser l'accès à la salle et au cours.

### Préconisations spécifiques à la pratique du Judo

- S'assurer que sa tenue de pratique ait bien été lavée (judogi, ...)
- Avoir les mains propres et les ongles correctement coupés
- Être allé aux toilettes
- **Prendre un sac à l'intérieur duquel doivent figurer des mouchoirs jetables non utilisés, une lotion hydro-alcoolique, des « zoori, tongs, claquettes, ... », une bouteille d'eau.**

### Protocole sanitaire

Le protocole sanitaire en vigueur dans le dojo et lors de la pratique est donné et recommandé par la FFJDA (Fédération Française Judo et Disciplines Associées), il peut évoluer au cours de la saison.

Le pratiquant et ses accompagnants doivent s'engager à le respecter, il vous est communiqué lors des cours.

### Remboursement, avoir

Toute demande de facture ne pourra donner lieu à un quelconque remboursement ou avoir de la cotisation.